

Département du Val-d'Oise - Arrondissement de Sarcelles

VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

composant le conseil 33
 en exercice 33
 présents 26
 présents par procuration 7
 absent excusé 0

OBJET

Attribution de récompenses aux
 lauréats du concours
 d'orthographe 2019

Le 31 janvier 2019, à 21 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué le 25 janvier 2019, par M. le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. STREHAIANO, Maire, Vice-président délégué du Conseil départemental.

PRESENTS : M. Surie, Mme Krawczyk, M. Vignaux, Mme Bonneau, M. Marcuzzo, MM. Verna, Barnier, About, Dachez, Mmes Umnus, Besnard, Fréret, M. Humeau, Mme Fayol Da Cunha, M. Pillel, Mme Oziel, MM. Le Roux, Naudet, Mme Egrot, M. Morot-Sir, M. Hocini, Mmes Baas, Berot, Thierry, M. Desrivières.

PRESENTS PAR PROCURATION : M. Thévenot à M. Strehaiano, Mme Lardaud à Mme Umnus, Mme Bitterli à Mme Krawczyk, M. Pelerin à M. About, Mme Brassat à Mme Bonneau, Mme Dulas à M. Verna, Mme Guilloux à M. Naudet,

SECRETAIRE : Mme Oziel.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219505989-20190131-DEL2019013112-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 11/02/2019
 Affichage 11/02/2019

EXPOSE DES MOTIFS

Afin d'encourager les actions culturelles autour de la langue française, le Service Animation Jeunesse de la ville de Soisy-sous-Montmorency en lien avec de nombreux partenaires, organise un concours d'orthographe intergénérationnel ouvert aux Soisiens, Andillois et Margencéens. Cet événement est programmé le samedi 13 avril 2019 de 14h à 19h à la salle des fêtes. Ce concours s'adresse aux écoles élémentaires pour les élèves de CM1 et CM2, aux collèges pour les niveaux de 6^{ème} et de 5^{ème}, aux adultes à partir de 18 ans et aux seniors pour les plus de 70 ans. 4 Catégories sont ainsi définies. Des sélections sont prévues par les enseignants volontaires dans les établissements scolaires du 11 au 22 mars 2019. Ce projet prévoit une récompense aux 3 premiers pour chacune des catégories : des entrées au parc Astérix pour les scolaires, des cartes cadeaux culturelles pour les adultes et de beaux jeux de société pour les seniors. En guise de lot de consolation, des places de cinéma seront remises à l'ensemble des participants le jour du concours. Aussi pour encourager les candidats, cette manifestation sera ouverte au public. Une entrée à la piscine « la Vague » sera offerte à chaque élève de CM1 et CM2 sur présentation du certificat de participation qui leur sera remis à l'issue des épreuves de sélection organisées au sein des écoles élémentaires.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider l'attribution des récompenses pour l'organisation de ce concours d'orthographe 2019 et d'autoriser M. le Maire à prendre tous les actes pour la mise en œuvre de cette décision.

PAR CES MOTIFS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la Commission jeunesse du 10 janvier 2019,

VU l'avis de la Commission des Finances locales, Budget de la Ville, Administration générale, Personnel, Logement, Fêtes et Cérémonies du 25 janvier 2019,

CT

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE l'attribution de récompenses aux lauréats du concours d'orthographe,

AUTORISE M. le Maire à prendre tous les actes pour la mise en œuvre de cette décision.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219505989-20190131-DEL2019013112-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 11/02/2019

Affichage 11/02/2019

Pour le Maire empêché,
Le 1^{er} Adjoint,

Christian THEVENOT



Acte rendu exécutoire le

11 FEV. 2019